

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 319

13 février 2009

SOMMAIRE

AEI Luxembourg Global, S.à.r.l.	15304	Martyn Properties Sàrl	15297
Alcantara S.A.	15302	Mediterranean Capital S.A.	15289
Barcon S.A.	15301	MEIF II Swiss Holdings S.à r.l.	15299
Batima Invest S.A.	15300	MMB S.A.	15279
Beaconinvest S.A.	15305	Morgan Stanley Ananke Luxembourg S.à r.l.	15268
Bestin Realty S.A.	15273	Ophelia S.A.	15297
B.J.C.D.LUX	15277	Otto S.A.	15268
Boxter Invest S.A.	15300	Overpack Holding S.A.	15266
BTP World S.A.	15294	Patron Alma Holdings S.à.r.l.	15306
Bulgarian Acquisition Company I S. à r.l.	15301	Pela S.à r.l.	15304
Capricorn Sàrl	15276	Pierjet Investments S.A.	15266
Crystal Car Properties S.à r.l.	15298	Plethore S.A.	15273
Dome GP, S.à r.l.	15273	Promo Sport 2000 S.A.	15302
Dominion Luxembourg S.A.	15272	Promotions Schmit et Peiffer, S.à r.l.	15300
Eachairn Investments S.à r.l.	15303	Resultance S.A.	15301
Eachairn Investments S.à r.l.	15303	River Properties Sàrl	15298
Eurochroma Holdings S.A.	15297	Saconamo S.à r.l.	15303
Everest Holding S.A.	15279	Security Capital U.S. Realty Management Holdings S.A.	15299
Fisec S.à r.l.	15304	Sensata Investment Company S.C.A.	15303
GARBE Logistic Management Company S.à r.l.	15267	Silver Point Luxembourg Platform S.à r.l.	15298
"GFE Finance Holding S.A."	15267	Stream Sicav	15289
Gondwana International Holding S.A.	15294	V.A.G. S.A.	15279
Hortulux-Plantes	15305	Valensole S.A.	15302
IM-Mobile S.A.	15299	Vauban S.A.	15296
Isotechnic S.à r.l.	15305	WCAS IX Debt Partners S.à r.l.	15280
Italian Real Estate Capital S.à r.l.	15298	Xintec SA	15267
Jemp'Assur	15274	Yum ! Restaurants International S.à r.l. ..	15294
Jet Cruising S.A.	15300	Zhion S.A.	15276
Laetitia Finance S.A.	15290		

Overpack Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 100.481.

—
*Extrait du livre des procès-verbaux
Assemblée Générale annuelle du 27 juin 2007*

L'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

1) Renouvelle, à l'unanimité, le mandat des administrateurs suivants:

- Nikolaos KOROGIANNAKIS, avocat, domicilié à Bruxelles, Belgique,
- Ekaterini MOUZAKI, avocat, domiciliée à Athènes, Grèce, 18, rue Akadimias, 10671,
- Pagona LOUTRIDOU, employée privée, domiciliée à Athènes, Grèce.

Leur mandat, étant valable pour un an, expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2008.

5) Renouvelle le mandat du Commissaire:

Georgios Georgiou-Kostakopoulos

Son mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 02/07/2007.

Le Bureau

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Copie conforme du livre des procès-verbaux

N. KOROGIANNAKIS

Le Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009014054/2256/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Pierjet Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.586.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration
en date du 20 novembre 2008*

1. Monsieur Gérard MATHEIS a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Messieurs Jean FELL et André WILWERT ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

3. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

4. Monsieur Christian HEINEN, administrateur de sociétés, né à Malmedy (Belgique), le 1^{er} février 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

5. Le nombre des administrateurs a été réduit de 4 à 3.

6. Monsieur Eric MAGRINI, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pour extrait conforme et sincère

Pour PIERJET INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009014011/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

"GFE Finance Holding S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 91.815.

Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 27. Mai 2008

Am Mittwoch, den 27. Mai 2008 um 14.00 Uhr, sind die Aktionäre der "GFE FINANCE HOLDING S.A." in ihrem Hauptsitz zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds abgelaufen sind, werden diese für fünf Jahre erneuert, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Der neue Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht dementsprechend aus folgenden Mitgliedern:

- Herr Günther Fernbach, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling (Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied)
- Herr Max Galowich, Jurist, professionell wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Frau Kathrin Fernbach, 117, Iadbroke grove, w11 1 pg London, United Kingdom.

Des Weiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars:

- LUX-AUDIT S.A., abgelaufen ist, wird es bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 erneuert.

Luxembourg, den 27. Mai 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009014047/3083/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Xintec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.103.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 décembre 2008

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 11 décembre 2008 que:

Madame MAKHLOUF Lucile, demeurant à L-4998 Sprinkange, 9, rue du Moulin, a été nommée commissaire de la société XINTEC SA en remplacement de Monsieur PETRIGH Roland, demeurant à F-57330 Entringe, 35, rue de la Chapelle, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009014048/507/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA00984. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

GARBE Logistic Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.795.

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin vom 25. November 2008 geht hervor, dass Herr Jens-Uwe WITTERN in seiner Funktion als Geschäftsführer aus dem Geschäftsführerrat der Gesellschaft mit Wirkung zum 30. November 2008 ausgeschieden ist.

Darüber hinaus geht aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin vom 25. November 2008 hervor, dass Herr Philipp Jürgen HENKELS, mit Berufsadresse Am Kaiserkai 62, 20457 Hamburg, Deutschland, als Geschäftsführer mit Wirkung vom 25. November 2008 ernannt wurde.

Die Berufsadresse des Geschäftsführers Herrn Martin SCHRAMM hat sich geändert von Valentinskamp 18, 20354 Hamburg, Deutschland, zu Am Kaiserkai 62, 20457 Hamburg, Deutschland.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. Januar 2009.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009014044/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03774. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Morgan Stanley Ananke Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.871.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance datées du 5 janvier 2009

«

Après discussion, il est décidé:

- De prendre note de la démission de M. Noel McNULTY de sa fonction de Gérant de la société à compter du 1^{er} octobre 2008.

- De coopter AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A., dont le siège social est situé au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, comme nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} octobre 2008 en remplacement de M. Noel McNULTY.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la plus prochaine Assemblée Générale.»

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009014042/682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07204. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Otto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.217.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

2) PALOMINO S.A., représentée par Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, et Monsieur Lou HUBY, administrateur de société, les deux avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "OTTO S.A." société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'or-

dre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a principalement pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction de tout objet immobilier, de même qu'elle a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la mise en valeur de tous projets touristiques, ainsi que toutes prestations dans le domaine touristique au sens large, le tout soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. Dans ces contextes la Société peut également donner des objets immobiliers et touristiques en location, sous quelque forme que ce soit, ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à 100.000,- EUR (cent mille euros) qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur de 10,- EUR (dix euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique les cas échéant.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^e vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- PALOMINO S.A., préqualifiée	3.099 actions
2.- M. Claude GEIBEN, préqualifié	1 action
Total:	3.100 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- EUR (mille cinq cents).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe (République Fédérale d'Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,
- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,
- Monsieur Gabriele BRAVI, administrateur de sociétés, né le 24 février 1940 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano (Suisse), 1, Via Degl'Amadio.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de sociétés, né le 16 février 1964 à Luxembourg-ville, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2014.

Quatrième résolution

Le siège est fixé à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Geiben, G. Schneider et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009. LAC/2009/1294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009014173/5770/225.

(090012817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Dominion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 143.339.

*Extrait de résolution du conseil d'administration de la société
prise par voie circulaire en date du 2 décembre 2008*

Résolution unique

Les Administrateurs décident de nommer

- Madame Françoise Leclercq, administrateur de société, née le 14 septembre 1959 à Liège (Belgique), demeurant à L-8248 Mamer, 2, Op Paasseleck (Et.2),
administrateur délégué de la Société avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009014004/651/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07390. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Dome GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.642.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 1^{er} octobre 2008

Résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:
23, avenue de la Porte-Neuve

L-2227 Luxembourg

Pour copie conforme

O. GASCHÉ

Gérant

Référence de publication: 2009014138/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Plethore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 117.691.

—
Dans le cadre de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 janvier 2009 à 14.00 heures, il a été décidé:
- De transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg vers le 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLETHORE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009014144/7989/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Bestin Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.589.

—
Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en Suisse le 22 septembre 2008

Il a été résolu

d'accepter la démission de Monsieur Michael BEN-JACOB en tant qu'administrateur de la société;

d'accepter la nomination de Monsieur Kevin Martin COSTELLO, demeurant 2 Pond View, Val de la Mare, St Ouen, Jersey, Channel Islands JE3 2FQ et Monsieur Stuart McINNES, demeurant Beau Séjour, Le Mont Millais, St Helier, Jersey, Channel Islands JE2 4RA en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2013;

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Pour la société

Kevin COSTELLO / Stuart Mc INNES

Référence de publication: 2009014133/510/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Jemp'Assur, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.218.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le six janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Yannick MORERA, agent d'assurance, né à D-Rastatt le 27 décembre 1969, demeurant à L-5440 Remerschen, Wäistrooss 94;

2) Monsieur Jean-Pierre DURUISSEAU, Employé Privé, né à B-Longlier le 31 août 1967, demeurant à B-6740 Sainte-Marie S/Semois, Grand-Rue 150/1,

tous les deux ici représentés par Madame Sandrine ORTWERTH, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations, délivrées à Luxembourg le 15 décembre 2008.

Lesquelles procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre elles:

Titre I^{er} . Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Entre les associés présents et futurs, est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de JEMP'ASSUR.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation et la mise en valeur de portefeuilles d'assurances.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

La société a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties, sans toutefois exercer une activité du secteur financier.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées par les comparants

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles à des tiers non associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans les autres cas les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années de la Société et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 7. La liquidation, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par les signatures conjointes de la majorité des gérants ou les cas échéant par la seule signature du gérant unique. Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Art. 9. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Si un quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée des associés, une seconde assemblée sera convoquée par lettre recommandée avec un préavis de quinze jours au moins et tenue dans un délai de trente jours à dater de la première assemblée. Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée ordinaire ou extraordinaire des associés doit être convoquée dans un délai de 5 jours. La convocation de cette assemblée est obligatoire si elle est requise par la majorité des associés.

Titre IV. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements de la Société ainsi que les garanties d'emprunt accordées s'il y en a par la Société pour garantir ces dettes ainsi que les dettes de la Société à l'égard des associés. A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra pour approbation avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

Art. 12. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués suivant les dispositions légales.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Titre V. Dissolution

Art. 13. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des associés, et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans le capital de la Société.

Titre VI. Dispositions générales

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Yannick MORERA	1.000	parts sociales
2) Monsieur Jean-Pierre DURUISSEAU	<u>250</u>	parts sociales
Total:	1.250	parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

Assemblée constitutive des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la Société par sa signature individuelle Monsieur Jean-Pierre DURUISSEAU, prénommé.

2) Le siège de la Société est fixé au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Ortwerth et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 9 janvier 2009. LAC/2009/962. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009014118/5770/120.

(090012818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Capricorn Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 127.325,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.189.

Les documents et comptes de la Société, à conserver pour une durée de cinq ans à partir du 25 janvier 2008, se trouvent désormais au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009014059/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07132. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Zhion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.894.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société en date du 28 novembre 2008 que:

- la démission de M. Boris Pierre de GLADKY de ses fonctions d'Administrateur de la société a été acceptée;
- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;
- M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'Administrateur de la société;
- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.
- Les mandats d'Administrateur de M. Laurent MULLER et de Commissaire aux Comptes de la FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. prendront fin lors de la tenue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009014021/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03643. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

B.J.C.D.LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 14, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 144.198.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

1.- La société privée à responsabilité limitée de droit belge "JM Management" établie et ayant son siège social à B-6600 Bastogne, 76b, route de Wiltz,

ici représentée par son gérant Monsieur Julien MERCHE, gérant de société, demeurant à B-6600 Bastogne, 10, chemin de Sans-Souci,

2.- La société privée à responsabilité limitée de droit belge "BNM Management", établie et ayant son siège social à B-6600 Bastogne, 76b route de Wiltz,

ici représentée par son gérant Monsieur Benjamin MERCHE, gérant de société, domicilié à B-6600 Bastogne, 31, rue du Champ de Course,

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "B.J.C.D.LUX", société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune de Rambrouch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet:

- l'achat, la transformation, le transport, la vente en gros ou en détail ainsi que le placement de stratifiés, de parquet, de store et barres de tentures, de papiers peints, linoléum, balatum et articles similaires - tapis tissus d'ameublement - linge de maisons et de ménage, articles de maroquinerie et de voyage - cordes et cordages, articles en verre, en porcelaine, en faïence, en poterie, en plastique pour le ménage et l'ameublement - produits et matériaux pour construction - quincaillerie - meubles métalliques - appareil et matériel radio électrique - articles de pêche, de sport, jouets et articles pour enfants - articles d'étalages de publicité et d'exposition meubles en bois et articles de literie - article de boissellerie et de vannerie, de broserie liège et articles en liège, articles de peinture et de décoration, couleurs, vernis et colorants, articles de droguerie et produits d'entretien, articles d'ameublement, verrerie et céramique mobilière, dinanderie, ferronnerie pour l'ornementation, ainsi que toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à son objet,

- elle pourra faire, au Luxembourg ou à l'étranger, tous les actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement à son objet, ou de nature à en favoriser la réalisation,

- la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

- la prestation de service de conseil en organisation et gestion d'entreprise,

- elle peut, tant pour elle-même que pour compte de tiers, effectuer des travaux de comptabilité, missions ou assistance dans les matières financières, commerciales, sociales, juridiques, techniques ou autres.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, le ou les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés:

- la société privée à responsabilité limitée de droit belge "JM MANAGEMENT", prénommée, cinquante et une parts sociales	51
- la société privée à responsabilité limitée de droit belge "BNM MANAGEMENT", prénommée, quarante-neuf parts sociales	49
Total:	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille (1.000,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris les résolutions suivantes:

I.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

II.- Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Julien MERCHE, prénommé, pour le volet tapissier-décorateur, et Monsieur Benjamin MERCHE, prénommé pour le volet comptable, qui acceptent leurs mandats.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants.

III.- L'adresse du siège de la société est fixée à L-8824 Perlé, 14, rue de la Poste.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Merche, B. Merche, GRETHEN.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 janvier 2009. Relation: RED/2009/52. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 janvier 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009014140/240/92.

(090012590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

V.A.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 85.577.

—
EXTRAIT

Les administrateurs Madame Gabriele SCHNEIDER et Monsieur Pierre SCHMIT ainsi que le commissaire aux comptes, DIRILOU S.A.R.L., ont démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour extrait conforme

INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, INTERCORP S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009014049/535/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05183. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

MMB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 29.898.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale tenue en date du 3 août 2007 que:

- Maître Charles DURO, avocat, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle et Maître Lydie LORANG, avocate, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société;

La cooptation de Maître Marianne GOEBEL, avocate, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été ratifiée aux fonctions d'administrateur de la société.

La durée de leur mandat s'étend jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

- La Fiduciaire Grand Ducale, avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été réélue aux fonctions de commissaires aux comptes.

La durée de son mandat s'étend jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009014045/317/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07340. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Everest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 92.047.

—
*Extrait du livre des procès-verbaux
Assemblée Générale annuelle du 11 juin 2007*

L'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

1) Renouvelle, à l'unanimité, le mandat des administrateurs suivants:

- Madame Pagona Loutridou, employée privée, demeurant à Athènes, Grèce

- Monsieur Nikolaos Korogiannakis, avocat, demeurant à Bruxelles, Belgique

- Mademoiselle Ekaterini Mouzaki, avocat, demeurant à (Bruxelles, Belgique) 18, rue Akadimias, 10671 Athènes, Grèce
Leur mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2008.

5) Renouvelle le mandat du Commissaire G. Georgiou-Kostakopoulos, avocat, demeurant à 18, rue Akadimias, 10671 Athènes, Grèce

Son mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Le Bureau

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Copie conforme du livre des procès-verbaux

N. KOROGIANNAKIS

Le Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009014041/2256/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03802. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

WCAS IX Debt Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.215.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixth day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

WCAS IX Debt Partners, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnerships, under number 30045,

here represented by Caroline Muller, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York, on December 23, 2008,

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:"

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is WCAS IX Debt Partners S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase or exchange, or in any other manner any stock, shares or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally, any securities or other financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board), composed of at least one class A manager and one class B manager, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company which sets the term of their office. The managers need not be shareholder.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1 Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, before a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one A manager and one B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any one class A manager and any one class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with article 8.1. (ii).

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share is entitled to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

WCAS IX Debt Partners, L.P., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without par value and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Paul B. Queally, investment manager, born on March 30, 1964 in New York, U.S.A., with professional address at c/o Welsh, Carson, Anderson & Stowe, 320 Park Avenue, suite 2500, New York, NY 10022-6815,

- Anthony J. de Nicola, investment manager, born on June 8, 1964 in Michigan, U.S.A., with professional address at c/o Welsh, Carson, Anderson & Stowe, 320 Park Avenue, suite 2500, New York, NY 10022-6815, and

- Jonathan M. Rather, investment manager, born on May 20, 1960 in Westminster, England, with professional address at c/o Welsh, Carson, Anderson & Stowe, 320 Park Avenue, suite 2500, New York, NY 10022-6815.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Gérard Birchen, manager of companies, born on December 13, 1961 in Esch/Alzette, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

- Mr Pietro Longo, manager of companies, born on September 13, 1970 in Luxembourg, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and

- Mr Eric Magrini, manager of companies, born on April 20, 1963 in Luxembourg, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six janvier

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

WCAS IX Debt Partners, L.P., une société en commandite exemptée régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, inscrite au Registre des Sociétés en Commandite Exemptées des Iles Cayman, sous le numéro 30045,

ici représentée par Caroline Muller, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 23 décembre 2008,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:"

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est WCAS IX Debt Partners S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat ou échange ou de toute autre manière tous titres, actions ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt ou autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gérance - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, nommés par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions tenues aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix à condition que toute résolution ne sera pas valablement adoptée sans l'accord d'au moins un gérant A et un gérant B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 8.1.(ii).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont à adopter par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

WCAS IX Debt Partners, L.P. représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Paul B. Queally, gérant d'investissements, né le 30 mars 1964 à New York, U.S.A., ayant son adresse professionnelle à c/o Welsh, Carson, Anderson & Stowe, 320 Park Avenue, suite 2500, New York, NY 10022-6815,
- Anthony J. de Nicola, gérant d'investissements, né le 8 juin 1964 dans le Michigan, U.S.A., ayant son adresse professionnelle à c/o Welsh, Carson, Anderson & Stowe, 320 Park Avenue, suite 2500, New York, NY 10022-6815,
- Jonathan M. Rather, gérant d'investissements, né le 20 mai 1960 à Westminster, Angleterre, ayant son adresse professionnelle à c/o Welsh, Carson, Anderson & Stowe, 320 Park Avenue, suite 2500, New York, NY 10022-6815.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Gérard Birchen, gérant de sociétés, né le 13 décembre 1961 à Esch/Alzette, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

- M. Pietro Longo, gérant de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

- M. Eric Magrini, gérant de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, et signé par ce dernier avec le notaire instrumentant, le présent acte.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009014172/5770/483.

(090012814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Mediterranean Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 77.037.

Extrait du livre des procès-verbaux

Assemblée Générale annuelle passée à Luxembourg le 20 mai 2008

L'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Elit les administrateurs suivants:

- Nikolaos KOROGIANNAKIS, avocat, de nationalité grecque, demeurant à Bruxelles, Belgique

- Pagona LOUTRIDOU, employé, de nationalité grecque, demeurant à Athènes, Grèce

- Ekaterini MOUZAKI, avocat, de nationalité grecque, demeurant à Athènes, Grèce

Leur mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2009.

5) Renouvelle le mandat du Commissaire:

Georgios Georgiou-Kostakopoulos

Son mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Le Bureau

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Copie conforme du livre des procès-verbaux

N. KOROGIANNAKIS

Le Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009014033/2256/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03805. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Stream Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.622.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 14 octobre 2008 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Monsieur Giorgio PETERLONGO, administrateur, demeurant au 41, Via Lomellina, I-20133 Milan;
- Monsieur Andrea PRENCIPE, administrateur, demeurant au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Federico SELLA, administrateur, demeurant au 2, Via Italia, I-13900 Biella;

2. Le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch à L-1014 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises, a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 30.06.2009.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société STREAM SICAV

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009014028/1494/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Laetitia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.219.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LAETITIA SPA, une société de droit italien, ayant son siège social au Via Vercelli n. 23/A, I-13030 Caresanablot (VC) cap 13030, dûment représentée par son administrateur Madame Mariella ENOC, elle-même ici représentée par Madame Sandrine PELLIZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 5 janvier 2009.

Ladite procuration, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une Société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "LAETITIA FINANCE S.A." (la Société).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents Statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblée des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion

peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établie durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société. Les actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société déterminera (ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision du seul actionnaire de la Société.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires de la Société; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Souscripteurs	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
	EUR	EUR	
LAETITIA SPA, prénommée:	31.000.-	31.000.-	310
TOTAL:	31.000.-	31.000.-	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Nathalie MAGER, président, employée privée, née à Longwy (France) le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Madame Sandrine PELLIZZARI, employée privée, née à Villerupt (France) le 28 mai 1977, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Madame Mariateresa BATTAGLIA, employée privée, née à Cropani (Italie) le 1^{er} janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2013.

2. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

Alter Audit S. à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.675 et ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2013.

3. De fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: S. Pellizzari et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 janvier 2009. LAC/2009/1299. Reçu soixante-quinze euros, EUR 75,00.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009014174/5770/208.

(090012820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Gondwana International Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 59.389.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2008 a pris la résolution suivante

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme Gondwana International Holding S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2009014066/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10245. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

BTP World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 59.580.

—
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 3 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 505 du 17 septembre 1997.

Les comptes annuels au 29 février 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BTP WORLD S.A.

Signature

Référence de publication: 2009013785/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06592. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Yum ! Restaurants International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.429.

—
In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of November.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned. THERE APPEARED:

YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, incorporated by deed enacted on October 10, 2003, published in the Mémorial C of November 15, 2003, number 1203, inscribed at the Luxembourg trade and companies register under section B and number 96.426 (the "Sole Partner"),

here represented by Mrs Nathalie Chevalier, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT S.à r.l., represented as stated hereabove declares that:

- YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT S.à r.l., prenamed is the current Sole Partner of YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg trade and companies register Luxembourg section B and number 96.429, incorporated by notarial deed dated October 10, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1204 of November 15, 2003.

The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a notarial deed on February 16, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 10, 2007 number 1411.

- the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- To change the financial year of the Company currently starting on the fourth Tuesday preceding the last Saturday of the calendar year and ending on the fourth Monday preceding the last Saturday of the following calendar year in order to have it starting on the first day of December of the calendar year and ending on the thirtieth day of November of the following calendar year;

- To shorten the current Company's financial year as at November 30, 2008;

- To subsequently amend article 15 of the articles of Incorporation. The Sole Partner representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to change the financial year of the Company currently starting on the fourth Tuesday preceding the last Saturday of the calendar year and ending on the fourth Monday preceding the last Saturday of the following calendar year in order to have it starting on the first day of December of the calendar year and ending on the thirtieth day of November of the following calendar year.

Second resolution

The Sole Partner decides to shorten the current Company's financial year as at November 30, 2008.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Sole Partner decides to amend article 15 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the first day of December of the calendar year and ends on the thirtieth day of November of the following calendar year."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by her first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil huit, le quatorzième jour du mois de novembre.

La société YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A R.L. ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de sous la section B et le numéro 96.426, constituée suivant acte notarié en date du 10 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1203 du 15 novembre 2003 (l'"Associé Unique").

ici représentée par Madame Nathalie Chevalier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La prédite société YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT S.à r.l., représentée comme dit ci-avant déclare:

- que YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT S.à r.l., précitée est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL S.à r.l.", ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 96.429, constituée suivant acte notarié en date du 10 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1204 du 15 novembre 2003.

Les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 16 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations du 10 juillet 2007 numéro 1411.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modifier l'exercice social de la Société commençant le quatrième mardi précédant le dernier samedi de l'année et se terminant le quatrième lundi précédant le dernier samedi de l'année suivante, de façon à avoir dorénavant l'exercice social qui commence le 1^{er} décembre de l'année et se termine le 30 novembre de l'année suivante;

- Ecourter l'exercice en cours au 30 novembre 2008;

- Modifier en conséquence l'article 15 des statuts de la Société. L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social, a pris la les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer l'exercice social de la Société commençant le quatrième mardi précédant le dernier samedi de l'année et se terminant le quatrième lundi précédant le dernier samedi de l'année suivante, de façon à avoir dorénavant l'exercice social qui commence le 1^{er} décembre de l'année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'écourter l'exercice en cours au 30 novembre 2008.

Troisième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 15 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale commence le premier décembre de l'année et se termine le 30 novembre de l'année suivante."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de cette partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Nathalie Chevalier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 novembre 2008. LAC/2008/46116. Reçu € 12,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009013530/202/102.

(090013118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Vauban S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.945.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 janvier 2008, numéro 259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vauban S.A.

Signature

Référence de publication: 2009013784/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06590. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Eurochroma Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.089.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROCHROMA HOLDINGS S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009013777/783/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07107. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Ophelia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 93.669.

Le Bilan au 30 JUIN 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009013873/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05500. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Martyn Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.858.

Le bilan au 31 mars 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Martyn Properties S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009013779/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07094. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

River Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 777.790,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 108.143.

Le bilan au 31 mars 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
River Properties S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009013780/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07093. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Crystal Car Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.360.125,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.613.

Le bilan au 30 juin 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
CRYSTAL CAR PROPERTIES S.À R.L.
Signature

Référence de publication: 2009013781/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07091. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Italian Real Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.115.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Italian Real Estate Capital S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009013782/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07090. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Silver Point Luxembourg Platform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.380.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 926b du 11 mai 2006.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silver Point Luxembourg Platform S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009013786/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06223. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Security Capital U.S. Realty Management Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 59.758.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1997 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 407 du 28 juillet 1997.

Les comptes au 23 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Security Capital U.S. Realty Management Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2009013787/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06225. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

MEIF II Swiss Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.708.

Par résolutions signées en date du 21 novembre 2008 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Charles Lynam, avec adresse au 130, Bickenhall Mansions, Bickenhall Street, W1U 6BT Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant B avec effet immédiat.

- Nomination de Alison Wood, avec adresse professionnelle au 1 Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009013898/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

IM-Mobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.055.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Pour IM-MOBILE SA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009013795/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03736. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Batima Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9763 Marnach, 11, Dosberstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.061.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Pour BATIMA INVEST S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009013796/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03728. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Promotions Schmit et Peiffer, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 105.736.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Pour PROMOTIONS SCHMIT ET PEIFFER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009013797/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02287. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Boxter Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 58.629.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOXTER INVEST S.A.

G.P.J.A.M. DE VESTEL

Signature

Administrateur et Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009013810/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02771. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Jet Cruising S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 40, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 118.741.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JET CRUISING S.A.
Marcel Pascal AUMONIER / Denis DUMONT
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009013817/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06757. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Resultance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 86.003.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESULTANCE S.A.
FIDALUX S.A.
Par procuration
Signature

Référence de publication: 2009013863/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04527. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Bulgarian Acquisition Company I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 123.273.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/01/2009.

Pour Bulgarian Acquisition Company I Sarl
Luxembourg International Consulting S.A.
Signature

Référence de publication: 2009013871/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06426. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Barcon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 88.605.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARCON S.A.
C. BLONDEAU / N-E NIJAR
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009013868/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02756. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Alcantara S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 37.035.

Le Bilan au 30 SEPTEMBRE 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009013874/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05501. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Valensole S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.373.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires
tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2008*

1) Fin des mandats de:

- M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur et président du conseil d'administration.

- M. Sinan SAR, administrateur.

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011:

- M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) Nomination comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011:

- M. Gérard BIRCHEN.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VALENSOLE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009013920/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Promo Sport 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 76.073.

Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009013878/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06578. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Sensata Investment Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 114.729.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1027 du 26 mai 2006.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SENSATA INVESTMENT COMPANY S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009013880/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07041. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Eachairn Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 609.103.050,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 67.661.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 148 du 8 mars 1999.

Les comptes au 28 février 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EACHAIRN INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009013882/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02652. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Eachairn Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 609.103.050,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 67.661.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 148 du 8 mars 1999.

Les comptes au 28 février 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EACHAIRN INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009013883/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02651. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Saconamo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3238 Bettembourg, 53, rue de l'Indépendance.
R.C.S. Luxembourg B 105.670.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.1.2009.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009013885/620/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06016. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Pela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 33, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 25.413.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.1.2009.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009013886/620/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06014. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

AEI Luxembourg Global, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 88.318.

*Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la société
tenue au siège social en date du 13 janvier 2009*

Le mandat du Réviseur d'entreprise est renouvelé pour une période indéterminée:

Réviseur d'entreprise: Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009013897/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Fisec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7330 Heisdorf, 29, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 20.607.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.1.2009.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009013887/620/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06006. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Hortulux-Plantes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7374 Bofferdange, 164, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 14.554.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.1.2009.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009013888/620/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06008. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090012712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Beaconinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.312.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires
tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 8 janvier 2009*

1. M. Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

4. M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

5. M. Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 09/01/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BEACONINVEST S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009013922/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06396. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090012609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Isotechnic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 16, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 65.236.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.1.2009.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009013889/620/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06009. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090012709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Patron Alma Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 144.225.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifth day of January
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Alma Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 108.798,

here represented by Michael Vandeloise, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in its capacity of Manager of Patron Alma Investments S.à r.l..

Such appearing party, in his capacity of Manager of Patron Alma Investments S.à r.l., has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Alma Holdings S.à.r.l." (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg - City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) per share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked

and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31st December of each year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share

capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, with the approval of all the shareholders, may decide to repay the share premium on such terms and in such circumstances the manager, respectively the board of managers, may decide in its absolutely discretion without prejudice to Luxembourg law.

Art. 17. At the time of the winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

Patron Alma Investments S.à r.l. has subscribed all the 500 (five hundred) shares.

All the shares have been fully paid-up by

- a contribution in kind consisting of the full title to 350 shares, having a value of EUR 612,50, of Sarl Des Clos Billes, a company which has been incorporated under the laws of France, on 22 June 2005 and has its registered office at 17, avenue George V, 75008 Paris, France, registered with the French RCS Paris trade and companies register under the number 483 104 477;

- a contribution of a current account receivable in the amount of 1,674,819.02 (one million six hundred seventy-four thousand eight hundred nineteen euros and two cents) held by Patron Alma Investments S.à r.l. towards Sarl Des Clos Billes (the Receivable).

It results from a valuation certificate drawn up on 21st December 2008 by the Manager of Sarl Des Clos Billes, that such shares have a value of at least EUR 612,50 (six hundred and twelve euros and fifty cents).

The total contribution of EUR 1.675.431,52 (one million six hundred seventy-five thousand four hundred thirty-one euros and fifty-two cents) has been allocated as follows:

- EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to the share capital account; and
- EUR 1.662.931,52 (one million six hundred sixty-two thousand nine hundred thirty-one euros and fifty-two cents) to a share premium account.

It results from a certificate issued on 21st December 2008 by Patron Alma Investments S.à r.l. that:

- Patron Alma Investments S.à r.l. holds 350 shares of Sarl Des Clos Billes;
- these shares of Sarl Des Clos Billes are fully paid-up;
- none of these shares of Sarl Des Clos Billes is encumbered with any pledge or charge, there are no rights to acquire a pledge or charge on the shares and none of these shares has been seized;
- these shares of Sarl Des Clos Billes are fully transferable to the Company.

In addition, pursuant to a unanimous shareholder decision of 22nd December 2008, the shareholders of Sarl Des Clos Billes authorised the contribution in kind of these shares held by Patron Alma Investments S.à r.l. and approved the Company as the new shareholder of Sarl Des Clos Billes. A copy of the minutes evidencing such decision as established by the manager of Sarl Des Clos Billes is annexed hereto.

The signature of this notarised deed transfers automatically these shares to the Company and upon this contribution in kind, the Company shall acquire title to such shares with all the attached rights as on the date hereof, and shall be entitled to the profits of the current financial year, which will be attributed to these shares.

It results from the balance sheet of Sarl Des Clos Billes dated November 30, 2008, that Patron Alma Investments S.à r.l. has a receivable against the said company in the amount of EUR 1,674,819.02 (one million six hundred seventy-four thousand eight hundred nineteen euros and two cents), including accrued interest as at 30 November 2008 and from a certificate of Patron Alma Investments S.à r.l. that it is the sole owner of the Receivable and that this Receivable is certain, liquid and fully enforceable.

Such certificates and balance sheet, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Patron Alma Investments S.à r.l., acting through its proxy, declares that all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished and upon the contribution of the Receivable by Patron Alma Investments S.à r.l. to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable.

This deed transfers automatically the Receivable from Patron Alma Investments S.à r.l. to the Company, without any warranty other than that of the existence of the Receivable on the date hereof. The Company is subrogated to the rights of Patron Alma Investments S.à r.l. under the Receivable, including the right to receive and recover all sums (principal, interest, penalties, commissions, fees and accessory or any other) due and to be due by Sarl Des Clos Billes under the Receivable.

Upon notification to Sarl Des Clos Billes of the contribution in kind of the Receivable pursuant to the present deed, Sarl Des Clos Billes shall pay to the Company all sum due under the Receivable.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3.500.-

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Géraldine Schmit, director of companies, whose professional address is at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

Michael Vandeloise, private employee, professionally residing in 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

2. the registered office is established at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, the proxyholder(s) of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Patron Alma Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous le droit luxembourgeois et ayant son siège social à Luxembourg L-1116, 3, rue Goethe, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés B 108.798, ici représentée par Michael Vandeloise, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg,

Lequel comparant, aux termes de sa capacité de Gérant de Patron Alma Investments S.à r.l., a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Alma Holdings S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut, avec l'approbation de tous les associés, décider le repaiement d'une prime d'émission selon les termes et sous les conditions que le gérant, ou le conseil de gérance, peut fixer de manière discrétionnaire absolue, sans préjudice des lois luxembourgeoises.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Patron Alma Investments S.à r.l. a souscrit toutes les 500 (cinq cents) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées

- Par un apport en nature de la pleine propriété de 350 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, évaluées à un montant de EUR 612,50 (six cent douze euros et cinquante cents), de la société Sarl Des Clos Billes, une société de droit français, qui a été constituée le 22 juin 2005 et a son siège social 17, Avenue George V, 75008 Paris, France, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 483 104 477.

- par un apport d'une créance d'un montant de 1.674.819,02 (un million six cent soixante-quatorze mille huit cent dix-neuf euros et deux cents) que la Société Patron Alma Investments S.à r.l. détient à l'encontre de Sarl Des Clos Billes (la "Créance").

Il résulte d'un rapport d'évaluation établi le 21 décembre 2008 par le Gérant de la société Sarl Des Clos Billes qui a évalué les parts sociales apportées, que ces parts sociales ont une valeur d'au moins EUR 612,50 (six cent douze Euros et cinquante cents).

La valeur de l'apport total s'élève à EUR 1.675.431,52 (un million six cent soixante-quinze mille quatre cent trente et un euros et cinquante-deux cents), dont:

- un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) sera inscrit à un compte intitulé "capital social"; et
- un montant de EUR 1.662.931,52 (un million six cent soixante-deux mille neuf cent trente et un euros et cinquante-deux cents) sera inscrit à un compte de réserve intitulé "prime d'émission".

Il résulte d'un certificat émis le 21 décembre 2008 par Patron Alma Investments S.à r.l. que:

- Patron Alma Investments S.à r.l. détient 350 parts sociales de la société Sarl Des Clos Billes;
- ces parts sociales de Sarl Des Clos Billes sont entièrement libérées;
- aucune de ces parts sociales de Sarl Des Clos Billes n'est gagée et il n'existe pas de droit d'acquiescer un droit de gage ou un droit similaire sur ces parts sociales et aucune de ces parts sociales n'a été saisie;
- toutes ces parts sociales de Sarl Des Clos Billes sont librement cessibles.

Par ailleurs, aux termes d'une décision des associés de la Sarl Des Clos Billes du 22 décembre 2008, les associés ont autorisé à l'unanimité l'apport en nature de ces parts sociales détenues par Patron Alma Investments S.à r.l. et ont agréé expressément la Société en qualité de nouvel associé. Une copie de ce procès-verbal établi par le gérant de la Sarl Des Clos Billes est annexée ci-joint.

Le présent acte emporte de plein droit le transfert de ces parts sociales de la Sarl Des Clos Billes à la Société et dès cet apport en nature, la Société deviendra le plein propriétaire de ces parts sociales avec jouissance au jour de la signature du présent acte et aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée à ces parts sociales.

Il résulte d'un bilan au 30 novembre 2008 de la Sarl des Clos Billes que la société Patron Alma Investments S.à r.l. détient une créance envers ladite société d'un montant de EUR 1,674,819.02 (un million six cent soixante-quatorze mille huit cent dix-neuf euros et deux cents) incluant des intérêts capitalisés jusqu'au 30 novembre 2008 et d'un certificat de Patron Alma Investments S.à r.l. qu'elle est le seul titulaire de cette créance et que celle-ci est certaine liquide et exigible.

Ces certificats et le bilan, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Patron Alma Investments S.à r.l., agissant par son mandataire, déclare que toutes les formalités pour le transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies et dès l'apport de la Créance par Patron Alma Investments S.à r.l. à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance .

Le présent acte emporte de plein droit le transfert de la Créance par Patron Alma Investments S.à r.l. à la Société, sans aucune autre garantie que celle de l'existence de la Créance à la date du présent acte. Patron Alma Investments S.à r.l. met et subroge la Société dans tous les droits qui constituent la Créance, notamment le droit de recevoir et recouvrer toute somme (en principal, intérêts, pénalités, commissions, frais et accessoires ou autres) due et à devoir par la Sarl Des Clos Billes au titre de la Créance.

Dès signification à la Sarl Des Clos Billes de l'apport en nature de la Créance en vertu du présent acte, le Sarl Des Clos Billes sera tenue de régler entre les mains de la Société toute somme due au titre de la Créance.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 3.500,-.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

Michael Vandeloise, employé privé, dont l'adresse professionnelle est au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

2. le siège social de la société est établi au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) mandataire(s) des parties comparantes, celui-ci a (ceux-ci ont) signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. VANDELOISE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1182. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009014178/242/370.

(090012837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.